

Site Classé des gorges du Tarn

Commune des Vignes



Requalification paysagère du hameau de Saint Préjet

SOMMAIRE

2 - Présentation générale

3 - Le diagnostic

5 - Proposition d'aménagement

10 - Récapitulation des propositions

11 - Annexes

SITE CLASSE DES GORGES DU TARN ET DE LA JONTE

Commune des Vignes

Hameau de Saint Préjet

Projet de requalification paysagère

PREAMBULE

Le hameau de Saint Préjet situé sur la commune des Vignes est implanté face au bourg éponyme, en rive gauche du Tarn, en piémont du causse Méjean.

Il s'agit d'un petit ensemble de quelques maisons anciennes et récentes accueillant une église romane et le cimetière de la commune.

Très visible depuis la RD 907 bis, et depuis la RD 595 permettant l'accès aux Gorges depuis le Causse de Sauveterre, ce hameau emblématique, berceau de la commune, a subi d'importantes dégradations paysagères au fil des dernières décennies.

La création récente sur la commune d'une association pour la mise en valeur du hameau de Saint Préjet (Association des amis de Saint Préjet) permet d'envisager, en appui de l'action des collectivités, un véritable renouveau pour ce site qui pourrait trouver sa place dans les projets de requalification paysagère des sites emblématiques des Gorges inscrite à l'Opération Grand Site actuellement en cours.

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine a proposé à l'association d'apporter son soutien à son action, en préparant notamment le présent dossier qui, d'une part établit un diagnostic de la situation actuelle, d'autre part énumère un certain nombre de propositions d'aménagement destinées à redonner tout son prestige au site.

I - PRESENTATION GENERALE

a) Descriptif général du site :

Le site de Saint Préjet est de dimensions restreintes et globalement très cohérent. Il présente, même si certains bâtiments sont de construction récente (XXe siècle) des volumes et des gabarits assez importants et une organisation homogène.

L'omniprésence des murs donne une lecture très horizontale du site, entrecoupée par les lignes verticales du bâti (église, pignons face à la vallée...).

La présence d'éléments de paysage forts (falaises, ripisylve) cantonne par ailleurs bien le hameau au sein d'un paysage à plus grande échelle, marqué par l'existence de plusieurs châteaux médiévaux dont les ruines sont encore très lisibles (Blanquefort, Peyre et Dolan) et qui gardaient une voie de passage sur la rivière.

Malheureusement, une dégradation progressive du site s'est opérée ces dernières années, tenant à des facteurs variés comme l'apparition de friches suite à l'abandon des terres agricoles et des cultures à flanc de Causse ou des aménagements trop rigides et peu esthétiques (voirie goudronnée, parking en remblai...).

b) Historique de Saint Préjet et de son église :

Le hameau de Saint Préjet implanté en rive gauche du Tarn, est resté chef-lieu de la commune jusqu'en 1914, date à laquelle le hameau des Vignes, en rive droite, qui se développait rapidement grâce à la route créée au début du XXe siècle, lui a été rattaché et a donné son nom à la commune.

L'église est mentionnée dès 1155 parmi les établissements cédés par l'évêque de Mende à l'abbaye Saint Victor de Marseille, mais sa construction par les Bénédictins du Rozier est probablement antérieure à cette date. En 1549 lui fut adjointe la chapelle septentrionale donnant sur le chœur et en 1855, deux nouvelles chapelles. Le clocher mur et le porche datent vraisemblablement du XIXe siècle.

En 1910, de belles peintures murales furent découvertes sur le cul de four de l'abside mais furent détruites lors de travaux de restauration en 1968 pour une mise à nu de la maçonnerie et un rejointoiement au ciment.

Le hameau de Saint Préjet a vu naître au XIXe siècle des personnalités importantes comme le chanoine Léon Costecalde et l'abbé Achille Foulquier et l'on a aujourd'hui quelque peine à imaginer, en le regardant, le foyer de vie important qu'il a pu constituer jusqu'à l'avènement du bourg des Vignes.

c) Descriptif de l'église :

Construite en moellons calcaire et pierre de taille et couverte de lauze calcaire, elle est constituée d'une nef à un vaisseau voûté en berceau plein cintre.

Le chœur est à une travée droite et abside semi-circulaire voûtée en cul de four; l'arcature de l'abside retombe sur des chapiteaux ornés de feuillages.

La décoration extérieure est constituée de lésènes avec culots ornés de têtes humaines et animales, au dessin simple, voire fruste.

Au dessus du portail, une fenêtre romane est entourée de colonnettes avec chapiteaux étoilés et dents de scie.

II - LE DIAGNOSTIC

a) L'église de Saint Préjet :

L'église de Saint Préjet, bel édifice roman remanié au XVI^e et XIX^e siècles, présente de nombreux désordres et imperfections esthétiques nuisant à son aspect et dont certains mériteraient une intervention urgente à l'extérieur comme à l'intérieur.

A l'extérieur :

- La couverture en lauze est vétuste ; de nombreuses lauzes sont fissurées et cassées, ce qui a abouti à des infiltrations importantes au niveau de la voûte,
- L'appareil de pierre a été totalement rejointé au ciment, il y a une cinquantaine d'années, donnant un aspect triste et gris à l'ensemble,
- Une souche de cheminée en fibrociment a été posée sur le versant méridional,
- Un porche ajouté vraisemblablement fin XIX^e siècle, à la maçonnerie quelconque et désorganisée par l'instabilité du sol et sous-sol, alourdit l'esthétique du monument et compromet la lisibilité de sa façade occidentale.

A l'intérieur :

- L'église qui possédait au chevet de belles fresques a été totalement décroûtée au milieu du XX^e siècle, les joints ayant, qui plus est, été réalisés au ciment,
- Les sols consistent, sur plus de la moitié de la nef, en une dalle béton qui a remplacé l'ancien dallage calcaire,
- L'éclairage du monument est vétuste et ne met pas en valeur son architecture.

b) Abords immédiats du monument :

L'église est implantée sur une petite terrasse artificielle, en piémont de Causse, entre un ravin au Nord et une seconde terrasse supportant le cimetière, au Sud. Le faible espace disponible autour de l'église a reçu un traitement totalement minéral consistant en un enrobé à gravillon gris noir, et ne sert que de voie de desserte pour les quelques maisons situées au chevet de l'édifice, ou d'espace de stationnement pour les habitants se rendant au cimetière.

Aucune mise en valeur des abords de l'église (traitement de sols, mise en lumière...) n'a été réalisée.

c) Cimetière :

Implanté sur une seconde terrasse artificielle au Sud de l'église, le cimetière est omniprésent dans le paysage.

Sa surface importante, ses caveaux imposants souvent de granit, son énorme mur de soutènement ne facilitent pas son insertion dans le site. La présence d'un escalier d'accès important à l'Ouest, adossé à la cure et défigurant la façade de cette dernière, ne fait que souligner, qui plus est, l'amplitude du mur de soutènement.

Plusieurs cyprès, très anciens, qui désorganisaient les maçonneries, mais apportaient une note végétale de type méditerranéen dans ce monde minéral, ayant du être abattus il y a quelques années, l'aspect de l'ensemble est désormais très sec et nu.

Les pourtours mêmes du cimetière sont très peu entretenus et la friche gagne du terrain, bien qu'une reconquête progressive des sols par quelques habitants soit en cours (plantation d'arbres truffiers après débroussaillage).

Les accès aux parcelles bâties voisines situées au chevet de l'église ne ressortent pas clairement à la lecture du site et des questions de propriété foncière à clarifier semblent freiner fortement tout projet d'amélioration.

Enfin, le mur de soutènement principal du cimetière présente par ailleurs, ponctuellement, des désordres (ventre important au droit de la chapelle méridionale de l'église), sans doute liés à des problèmes d'infiltration d'eau, d'instabilité du sous-sol et de poids excessif au niveau des terres soutenues.

d) Cure et terrain attenant

La cure qui avoisine l'église à l'Ouest, mais en est néanmoins physiquement séparée, a fait l'objet ces dernières années de restaurations soignées. Malgré la présence en partie arrière d'adjonctions disgracieuses de la seconde moitié du XXe siècle, elle constitue, avec l'église, le plus bel ensemble bâti de Saint Préjet.

Attenant à la cure, côté Ouest, se développe un beau terrain légèrement en pente, en partie utilisé par les camps de jeunes occupant le bâti en période estivale. Ce terrain est malheureusement petit à petit gagné par la friche qui gomme peu à peu le premier plan agréable que l'on pouvait trouver à l'entrée du hameau.

e) Parking communal et remblais

Il y a quelques dizaines d'années, pour faire face aux difficultés de stationnement dans le hameau, un parking communal a été créé par remblaiement d'un talus à l'entrée Sud Ouest, en bordure de la voie d'accès, et à environ 25 m de l'église. Ce remblai qui a eu beaucoup de peine à se végétaliser, a fait l'objet d'une légère extension, récemment, pour absorber la terre issue d'un terrassement privé.

Ce dernier remblaiement devait être suivi de travaux d'accompagnement paysager étudiés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (plantation d'arbres de haute tige, création d'un petit muret, modelage des talus) qui ont fait l'objet d'une autorisation ministérielle, mais n'ont jamais été réalisés.

De ce fait, l'impact très fort du parking initial s'en trouve encore accru, ce dernier qui sert en outre de plus en plus de dépôt de matériaux, prenant désormais autant de place et de présence dans le micro paysage que la plate-forme du cimetière, tout ceci au détriment de l'église et de la forme vernaculaire du hameau initial qu'ils concurrencent directement tout en compromettant leur lisibilité.

Ce diagnostic laisse donc apparaître de très nombreux points noirs interdisant la valorisation du site exceptionnel de Saint Préjet.

En liaison avec la commune des Vignes et l'Association, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine a donc envisagé un certain nombre de suggestions de résorption de ces points noirs et d'actions de valorisation du hameau. Ces propositions figurent dans la seconde partie du présent document.

III - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Préalable

L'ensemble des propositions formulées ci-après par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine et consistant en des interventions sur le bâti et ses abords, suppose que la stabilité des sols des terrasses supportant l'église, les voies d'accès et le cimetière notamment, soit vérifiée et assurée.

Des mouvements constatés sur site peuvent en effet laisser supposer une instabilité de certaines parties des terrains :

- déstabilisation du porche de l'église,
- affaissement du sous-sol de la chaussée au niveau de l'arrivée sur la place de l'église.

Les problèmes liés à l'écoulement des eaux et au ravinement devront également faire l'objet d'une attention toute particulière.

a) Eglise

La toiture :

L'état sanitaire de l'ouvrage est, hormis pour ce qui concerne la toiture, relativement satisfaisant. Il est évident, compte tenu des infiltrations importantes constatées au niveau de la voûte, qu'il convient d'intervenir rapidement et d'engager une réfection totale de la couverture en lauze calcaire, avec suppression du conduit de cheminée en fibrociment.

Un devis a été demandé par l'association à un couvreur au cours de l'été 2005.

Proposition n° 1 :

- ***Réfection de la couverture en lauze calcaire.***

La mise hors d'eau du monument étant, en tant qu'intervention prioritaire, assurée, une double démarche peut ensuite être envisagée à l'extérieur et à l'intérieur.

A l'extérieur : le rejointoiement au ciment, réalisé il y a une quarantaine d'années, outre son incompatibilité avec l'histoire et l'image du monument, lui confère un aspect grisâtre et terne.

La suppression des joints ciment et leur réfection à la chaux et sable non tamisé après nettoyage éventuel de la façade permettrait de rendre à l'église la chaleur et la luminosité liées aux maçonneries et joints traditionnels.

Proposition n° 2 :

- ***Suppression des joints extérieurs au ciment et réalisation de joints à la chaux et sable non tamisé.***

A l'intérieur : le décroûtage au XXe siècle de l'intérieur de l'église, outre qu'il a abouti à la suppression de fresques d'une grande valeur artistique, a conduit, comme dans tous les monuments où ce type de travaux a été mené, à un appauvrissement de l'aspect intérieur de l'église, également devenue terne et peu lumineuse.

La restitution d'enduits colorés et de badigeons sur la voûte et les élévations et soulignant la modénature pourrait être l'occasion de redonner la clarté nécessaire à la mise en valeur intérieure.

Proposition n° 3 :

- **Réalisation d'un enduit à la chaux sur la voûte et les élévations intérieures et éventuelle application de badigeons.**

L'éclairage de l'intérieur est actuellement assuré par des appliques qui diffusent une lumière ténue, inefficace et non dirigée qui ne met pas en valeur les détails architecturaux de l'église. Cette mise en valeur pourrait être assurée par le biais d'éclairages plus efficaces, rasant ou dirigés, afin de souligner les détails et par un éclairage de la voûte.

Proposition n° 4 :

- **Réaliser un éclairage intérieur approprié à la mise en valeur de l'édifice et soulignant les décors (arcs doubleaux, piliers, chœur, voûte)**

Le sol de l'église, jadis en dallage, a été en grande partie remplacé par une dalle en béton de part et d'autre de l'allée centrale demeurée en pierre.

Cette nature de sol est incompatible avec la qualité dégagée par l'intérieur de l'édifice et supposerait soit un retour à un dallage classique (avec le risque d'un difficile mariage entre dallage ancien patiné et dallage neuf), soit l'adoption d'un traitement de sol différencié et tranchant résolument, sous forme par exemple d'un plancher contemporain.

Proposition n° 5 :

- **Supprimer le sol en béton et le remplacer par un dallage pierre ou un traitement de sol plus contemporain.**

b) Les abords immédiats de l'église

Le monument de Saint Préjet souffre d'une absence totale de mise en valeur. Ses abords bitumés sont consacrés essentiellement à la circulation et au stationnement automobile, et l'immeuble émerge à peine d'un univers minéral qui l'écrase.

L'objectif serait, tout en conservant au Nord et à l'Est de l'église un passage nécessaire à la desserte des maisons voisines, de modifier la nature du revêtement pour retrouver l'aspect des matériaux

locaux (stabilisé, pavage ou dallage) et de supprimer toute possibilité de stationnement autour de l'immeuble, en transférant définitivement le parking à l'entrée du hameau.

L'espace ainsi libéré, et notamment le parvis de l'église pourrait faire l'objet d'un traitement léger sous forme de deux à trois petites terrasses permettant de rattraper la déclivité du terrain.

Une plantation de quelques cyprès peut être envisagée également au Sud-Ouest de l'église, dans l'angle de la cure et du mur du cimetière afin de casser la hauteur et la rigidité de ce dernier et accompagner le monument par un point de végétal.

Enfin, un éclairage au sol des façades, du chevet mais aussi des végétaux pour donner de la profondeur compléterait cet aménagement.

Proposition n° 6 :

- ***Supprimer l'environnement bitumé de l'église. Réaliser un traitement en stabilisé, pavage ou dallage néanmoins circulaire.***
- ***Réaliser à l'arrière de l'église, entre l'église et le mur du cimetière et devant la façade occidentale un aménagement léger permettant par un jeu de petites terrasses de compenser les niveaux et de créer un parvis valorisant le monument.***
- ***Planter dans l'angle Sud-Ouest trois cyprès accompagnant l'édifice.***

c) Le cimetière

Vaste espace minéral, très présent dans le paysage, tant par sa surface que son aspect, le cimetière gagnerait à retrouver un minimum de végétation afin d'en atténuer la rigueur et la rigidité.

Le remplacement des cyprès abattus il y a quelques années, accompagné d'une plantation d'arbustes feuillus locaux sur les limites Nord et Est permettrait d'atténuer l'omniprésence de cet ensemble.

Il est de même envisageable, afin d'en atténuer l'impact, de réduire légèrement la hauteur du mur principal (60 à 80 cm) au niveau d'une ancienne arase, et de reconstruire un muret quelques mètres en arrière, la petite terrasse ainsi dégagée pouvant être plantée

Proposition n° 7 :

- ***Réduire la hauteur du mur de soutènement (60 à 80 cm) et réaliser une terrasse supplémentaire végétalisée dans l'enceinte du cimetière.***
- ***Replanter des cyprès et arbustes.***

d) La cure et terrain attenant

Bel immeuble consciencieusement restauré, la cure souffre d'une part de la présence d'anciens appentis en béton accolés à sa façade Sud et d'autre part de l'existence d'un escalier d'accès au cimetière, volumineux, qu'il est possible de masquer en partie par des plantations, voire de démolir pour favoriser un accès en limite Est du cimetière (Leur démolition libérerait les façades de la verrue qu'ils constituent).

En outre, le grand terrain attenant, à l'Ouest, légèrement pentu doit redevenir le premier plan jardiné du hameau qu'il a été autrefois.

Deux interventions minimales peuvent être envisagées :

- l'édification au milieu du terrain d'un ou deux bancels soutenus par des murettes en pierre sèche de hauteur inférieure à un mètre et séparant la parcelle en terrasses largement utilisables,
- la replantation de ces terrasses sous forme de verger rappelant l'utilisation historique de certaines terres autour de Saint Préjet.

Proposition n° 8 :

- ***Créer des terrasses sur le terrain attenant au presbytère par le biais de l'édification de murets en pierre sèche, et restituer l'aspect de verger à ces terrasses.***
- ***Démolir les appentis, masquer l'escalier Nord d'accès au cimetière ou le détruire, et modifier l'accès principal au cimetière en le déplaçant à l'Est de l'église.***

e) Parking communal en remblai

Cet espace qui constitue en entrée de hameau une verrue importante, également très visible depuis le bourg des Vignes, s'est végétalisé peu à peu sur ses flancs Nord et Ouest. Cette végétation atténue fortement son aspect artificiel, mais l'aspect général de cette plate-forme nue, souvent utilisée comme dépôt de matériaux, demeure déplorable et incompatible avec la qualité générale attendue du site. Un projet de requalification étudié par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine en 2003 n'a pas été mis en œuvre à ce jour.

Il comportait notamment une plantation d'alignement en bordure Nord du parking, dans l'axe de la ripisylve. La plantation, dans le même axe des deux terrasses du terrain du presbytère situé juste au-dessus permettait de souligner les horizontales du paysage de fond de vallée et incorporer définitivement ce parking au paysage.

Le talus nécessiterait par ailleurs un léger remodelage notamment à son angle Nord-Ouest afin de retrouver une courbe plus douce, à la pente plus faible.

Enfin, et dans le but de soulager le mur et le talus de soutènement de la voie, entre parking et entrée de la place, un très léger décalé de la voie longeant le ravin, après démolition et reconstruction en retrait du mur de soutènement du terrain de la voie, pourrait être envisagé.

Proposition n° 9 :

- ***Assurer un traitement paysager du parking en remodelant son talus et en le végétalisant..***

f) Chemin à l'Est du cimetière

Le chemin en terre sert actuellement de desserte piétonne aux constructions implantées derrière l'église et de liaison entre l'église et la voie communale desservant le Sud du hameau.

Peu lisible, son sol raviné donne une impression d'abandon. Un traitement léger sous forme de calade lui redonnerait l'intérêt qu'il mérite.

Assurer un accès principal au cimetière en partie basse de ce chemin (en cas de démolition de l'escalier d'accès adossé à la cure) lui redonnerait également une signification.

Proposition n° 10 :

- **Calader le chemin situé à l'Est du cimetière.**
- **Traiter sa partie basse en placette et accès principal au cimetière.**

g) Travaux divers

La réalisation de ces travaux dont beaucoup de génie civil devrait permettre parallèlement l'enfouissement de nombreux réseaux aériens et la suppression des supports béton ou bois correspondants.

Le secteur est également caractérisé par la présence à quelques dizaines de mètres à l'Ouest du hameau d'une zone d'emprunt à flanc de causse, totalement instable, et qui s'érode de façon permanente. Une stabilisation de cet espace par la création d'une ou deux retenues végétalisées doit être envisagée rapidement.

Proposition n° 11 :

- **Mettre les réseaux en souterrain.**
- **Assurer un retraitement paysager de la zone d'emprunt Ouest par réalisation, en pied de talus, de terrasses en terre destinées à bloquer le sol et de plantations de haute tige.**

RECAPITULATION DES PROPOSITIONS

Proposition n° 1 :

- Réfection de la couverture en lauze calcaire.

Proposition n° 2 :

- Suppression des joints extérieurs au ciment et réalisation de joints à la chaux et sable non tamisé.

Proposition n° 3 :

- Réalisation d'un enduit à la chaux sur la voûte et les élévations intérieures et éventuelle application de badigeons.

Proposition n° 4 :

- Réaliser un éclairage intérieur approprié à la mise en valeur de l'édifice et soulignant les décors (arcs doubleaux, piliers, chœur, voûte)

Proposition n° 5 :

- Supprimer le sol en béton et le remplacer par un dallage pierre ou un traitement de sol plus contemporain.

Proposition n° 6 :

- Supprimer l'environnement bitumé de l'église. Réaliser un traitement en stabilisé, pavage ou dallage néanmoins circulaire.
- Réaliser à l'arrière de l'église, entre l'église et le mur du cimetière et devant la façade occidentale un aménagement léger permettant par un jeu de petites terrasses de compenser les niveaux et de créer un parvis valorisant le monument.
- Planter dans l'angle Sud-Ouest trois cyprès accompagnant l'édifice.

Proposition n° 7 :

- Réduire la hauteur du mur de soutènement (60 à 80 cm) et réaliser une terrasse supplémentaire végétalisée dans l'enceinte du cimetière.
- Replanter des cyprès et arbustes.

Proposition n° 8 :

- Créer des terrasses sur le terrain attenant au presbytère par le biais de l'édification de murets en pierre sèche, et restituer l'aspect de verger à ces terrasses.
- Démolir les appentis, masquer l'escalier Nord d'accès au cimetière ou le détruire, et modifier l'accès principal au cimetière en le déplaçant à l'Est de l'église.

Proposition n° 9 :

- Assurer un traitement paysager du parking en remodelant son talus et en le végétalisant..

Proposition n° 10 :

- Calader le chemin situé à l'Est du cimetière.
- Traiter sa partie basse en placette et accès principal au cimetière.

Proposition n° 11 :

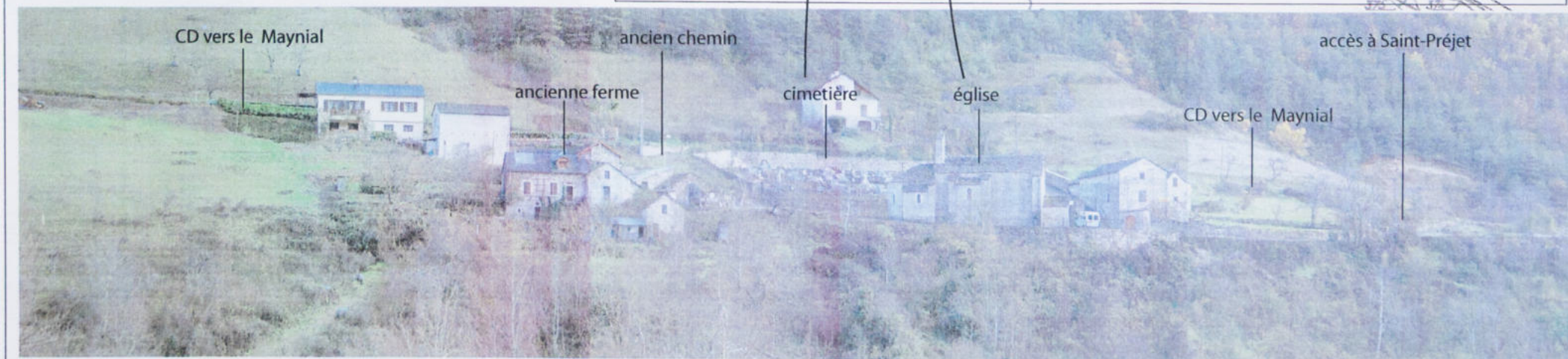
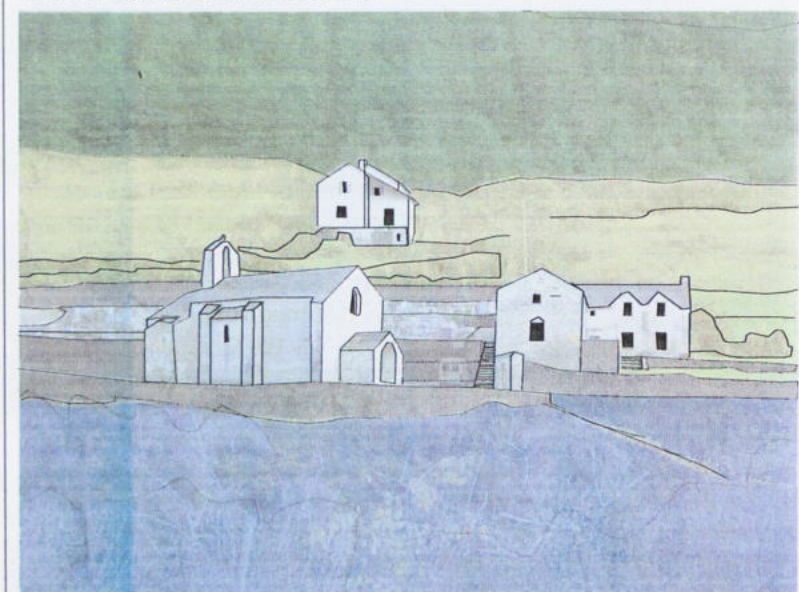
- Mettre les réseaux en souterrain.
- Assurer un retraitement paysager de la zone d'emprunt Ouest par réalisation, en pied de talus, de terrasses en terre destinées à bloquer le sol et de plantations de haute tige.

ANNEXES

- A - Plan de situation et périmètre d'étude
- B - Planches photographiques
- C - Relevés de l'église
- D - Plan de masse et principes d'aménagement
- E - Croquis d'intervention

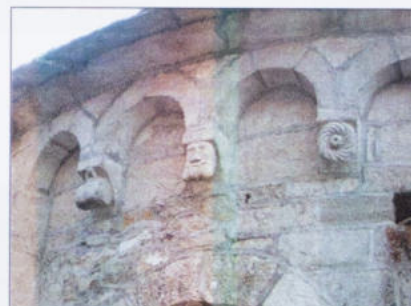
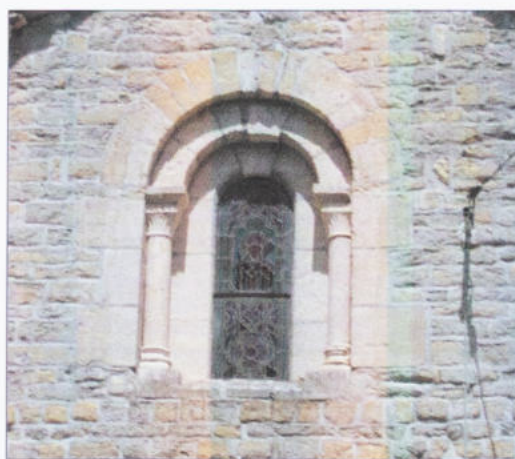
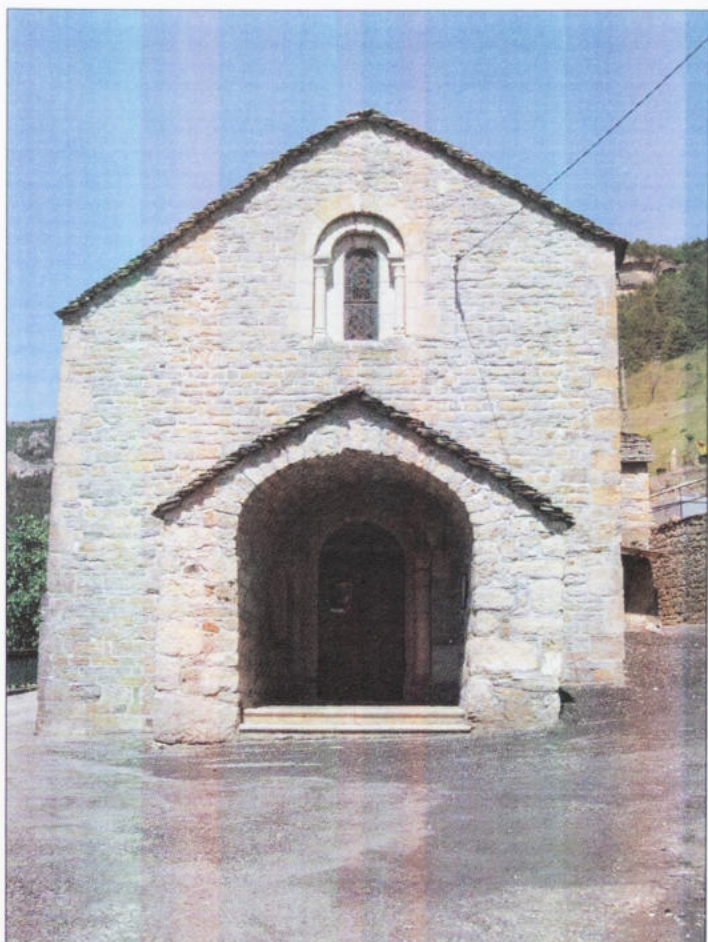


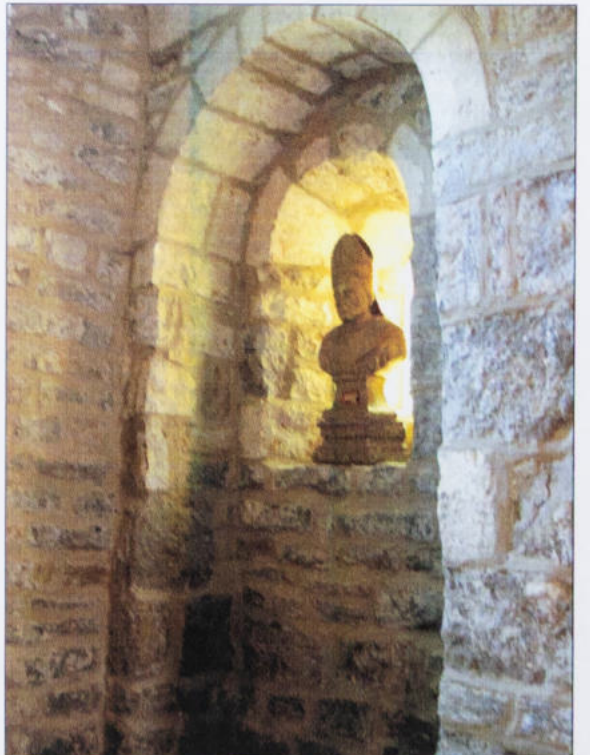
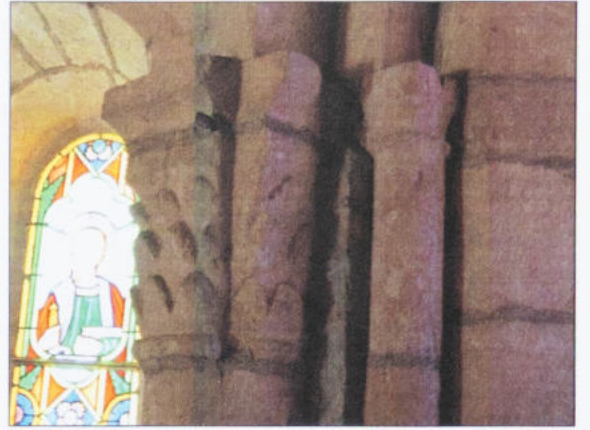
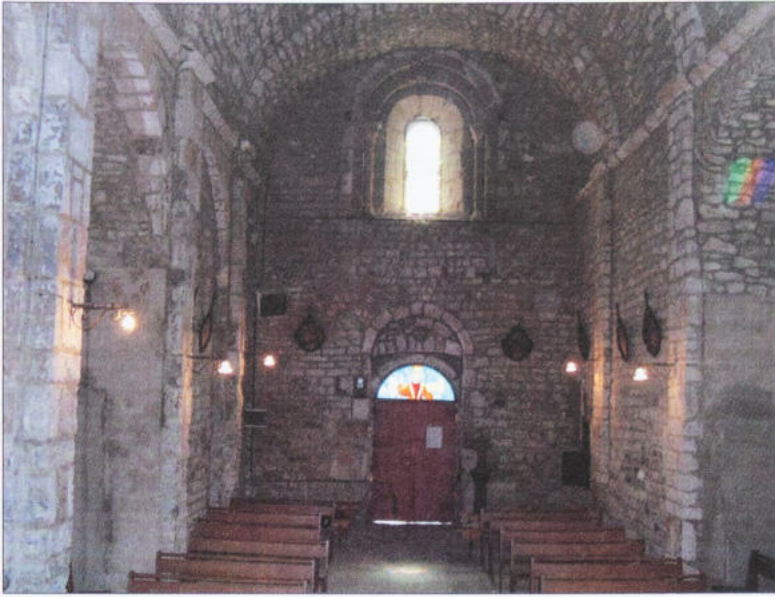
carte topographique : 1/25000ème



vue de Saint-Préjet de la RD 907 bis: noyau ancien installé à la rupture de pente entre le lit majeur du Tarn et le piémont du causse Méjean.





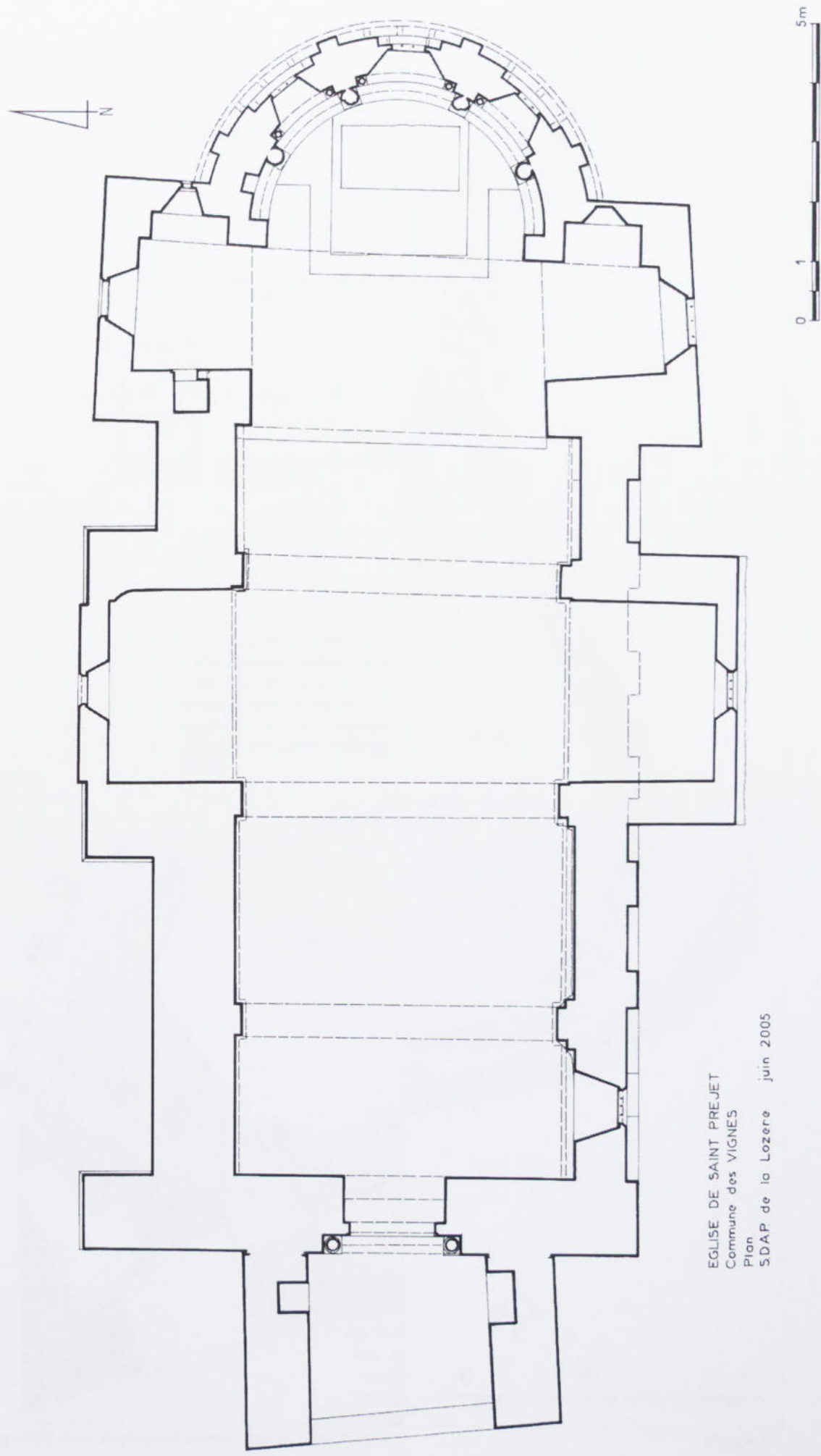


EGLISE DE SAINT PREJET
Commune des VIGNES
Coupe longitudinale
SDAP de la Lozère juin 2005



EGLISE DE SAINT PREJET
Commune des VIGNES
Elevation de la façade occidentale
SDAP de la Lozère juin 2005





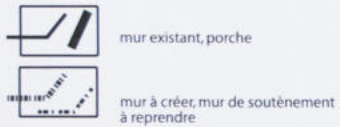
EGLISE DE SAINT PREJET
Commune des VIGNES
Plan
SDAP de la Lozère juin 2005

PRINCIPES D'AMENAGEMENTS

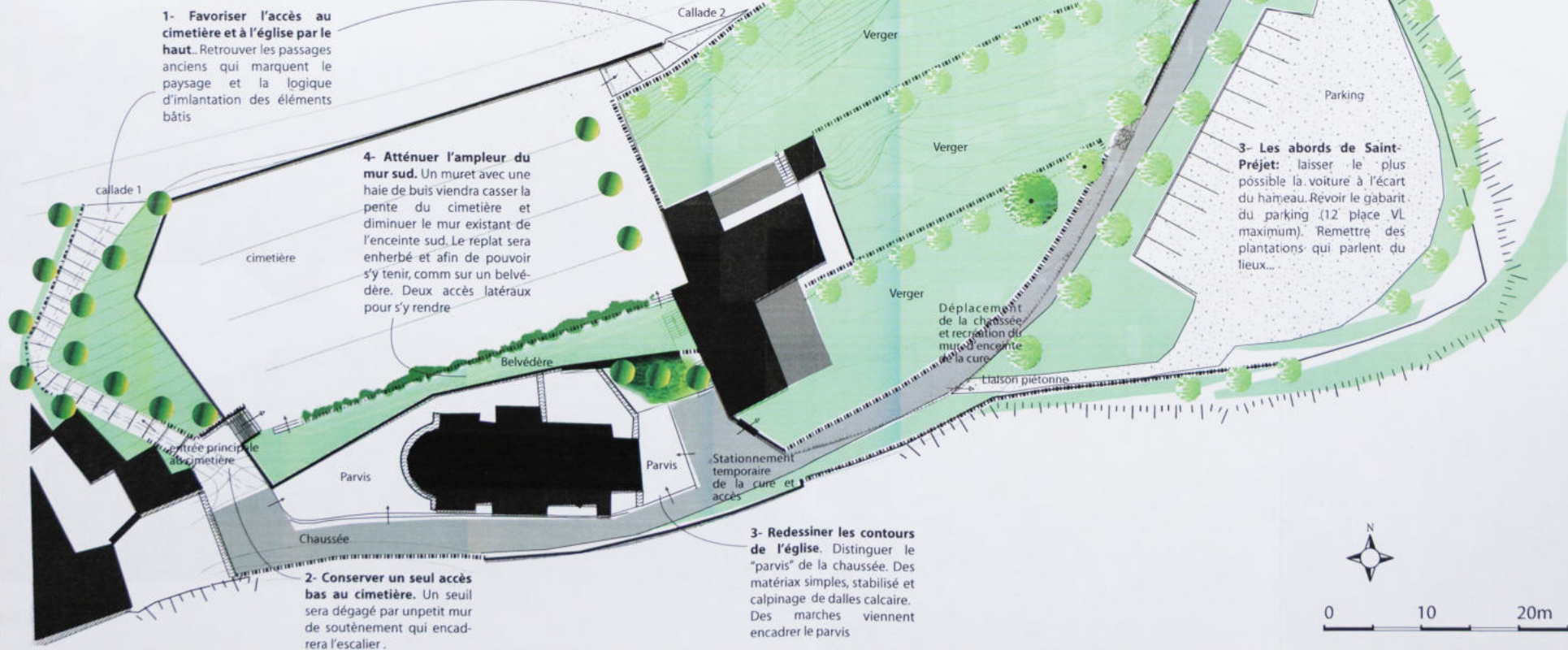
REVETEMENTS DE SOL



MACONNERIES



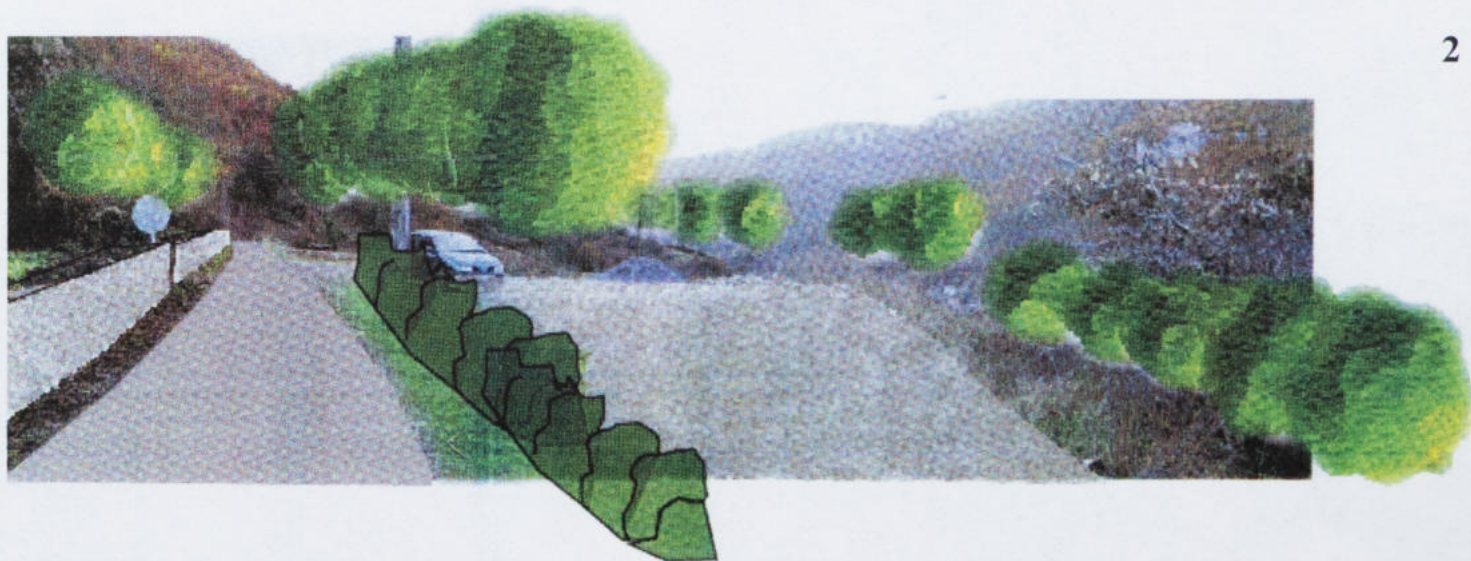
PLANTATIONS



1



2



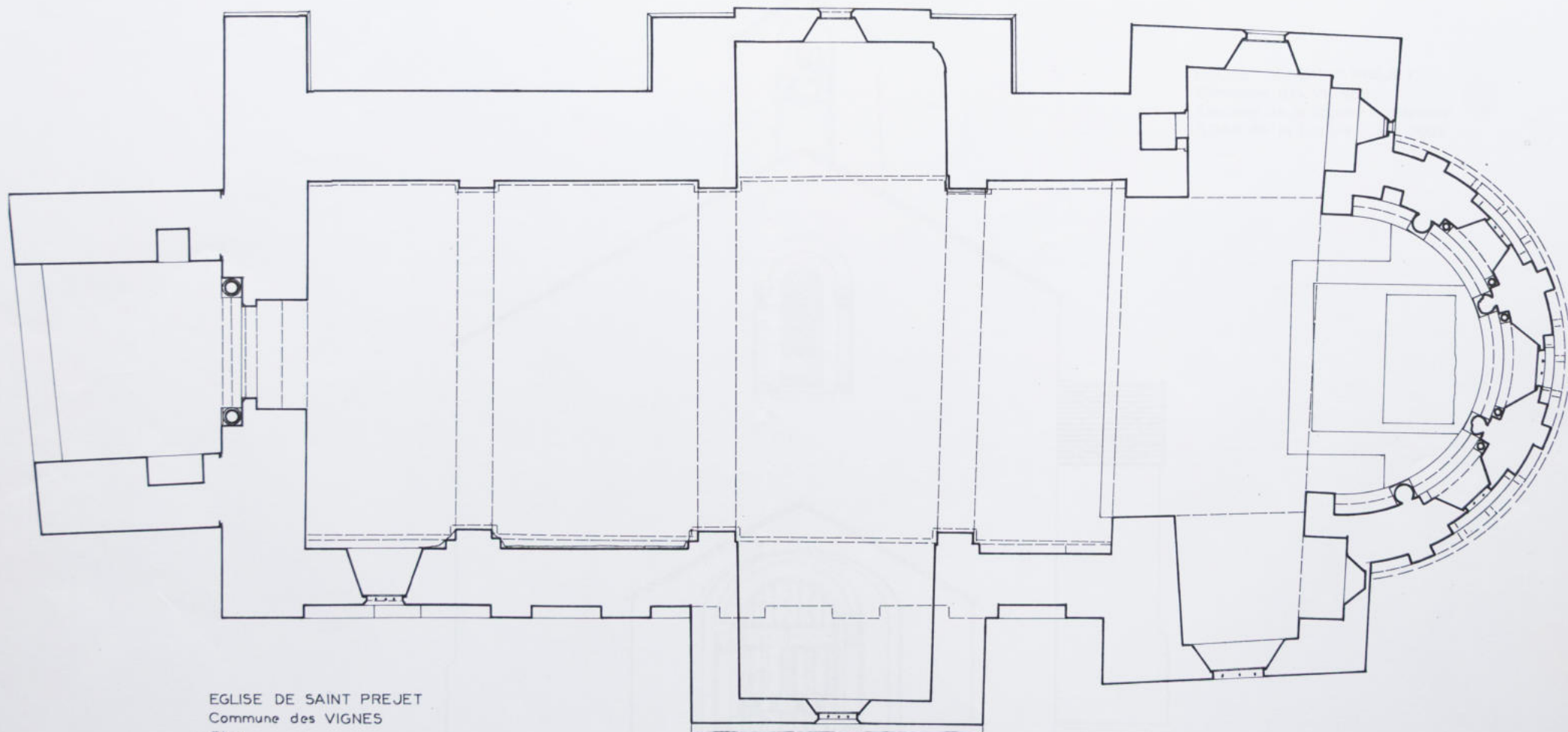
3



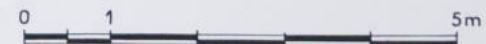
1 - Le parvis de l'église

2 - Le parking arboré

3 - Les vergés de la cure



EGLISE DE SAINT PREJET
 Commune des VIGNES
 Plan
 SDAP de la Lozere juin 2005





EGLISE DE SAINT PREJET
Commune des VIGNES
Elevation de la façade occidentale
SDAP de la Lozère juin 2005

0 1 5m

EGLISE DE SAINT PREJET
Commune des VIGNES
Coupe longitudinale
SDAP de la Lozère juin 2005



0 1 5m